

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020200: carrières de petit granit et de calcaire à tailler des provinces de Liège et de Namur

En vigueur au 01/05/2008 (Dernière actualisation de la page 01/05/2008)

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 40h

Catégorie	Ancienneté (ans)		
	0	3	5
Manoeuvre	11.8622		
Spécialisé	12.0146		
Spécialisé +	12.1770		
Qualifié	12.4733	12.9933	13.0975
Qualifié +	13.2016	13.4921	